

Loi Travail : la mobilisation ne faiblit pas

vendredi 3 juin 2016

Après trois mois de manifestations et de grèves, la mobilisation contre le projet de loi travail ne faiblit pas. Au contraire, suite aux assemblées générales, les mouvements de grèves, y compris reconductibles, s'étendent et des actions sous des formes diverses se développent. Par son silence et son mépris, le gouvernement est responsable de la situation de blocage. La mobilisation rencontre toujours le soutien de la population consciente des régressions sociales qui menacent les salarié-es d'aujourd'hui et de demain.

Les organisations syndicales mobilisées condamnent les attaques injurieuses et inacceptables du Medef contre le mouvement social et les syndicats. Ces propos entretiennent un climat délétère qui encourage des menaces contre les militant-es et les salarié-es mobilisé-es. Ni la surenchère au Sénat, ni l'entêtement du gouvernement n'entameront notre détermination.

Depuis le début du conflit, la lutte paie et le gouvernement s'est vu contraint de céder à des revendications sectorielles légitimes. Pour autant, il s'obstine encore à ne plus rien lâcher sur la loi, en particulier sur la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branches et la loi, le chantage par les accords de maintien et de développement de l'emploi, le référendum d'entreprise, la facilitation des licenciements, le temps de travail, la médecine du travail, la pénalisation financière des privé-es d'emploi...

Ces éléments constituent le coeur de la lutte que mènent les organisations syndicales et la raison pour laquelle elles exigent depuis le début le retrait du projet et l'ouverture d'une négociation pour de nouveaux droits.

Depuis le 20 mai, les organisations syndicales et de jeunesse ont demandé à être reçues par le Président de la République. Cette requête est restée à ce jour sans réponse alors que depuis trois mois, les organisations ont des propositions à faire valoir et sont prêtes à discuter.

Dès aujourd'hui, les organisations appellent à poursuivre et à amplifier les mobilisations :

- ▶ en multipliant, en participant et en soutenant les actions décidées par les salarié-es en assemblées générales, y compris par des grèves ;
- ▶ en travaillant à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles par la grève et les manifestations, en organisant ou en renforçant les journées déjà engagées du 6 au 13 juin dans les secteurs professionnels et sur tout le territoire ;
- ▶ en assurant le succès de la votation organisée dans toutes les entreprises, services, lieux d'études, dont les résultats seront remis lors d'une grande mobilisation fin juin.

Elles invitent tous-tes les salarié-es, jeunes, retraité-es, privé-es d'emploi à participer massivement à la manifestation nationale du 14 juin à Paris et à renforcer la mobilisation pour le retrait de la loi travail et pour de nouveaux droits.

Les organisations se retrouveront le 8 juin afin de préparer le 14 juin et ses suites.

Paris, le 2 juin 2016